

QUESTIONS SOCIALES

- Les sources de financement de la sécurité sociale - (10pts)

La sécurité sociale fait l'objet d'un financement mixte. En effet, face aux déséquilibres financiers des différentes branches, à l'accroissement de l'ampleur des prestations sociales et à la mise en place de prestations de solidarité (ASS, ASPA), il a été nécessaire d'étendre les sources de financement au-delà du travail. D'où une fiscalisation croissante des sources de financement.

Si la part de cotisations sociales (prélèvements sur le revenu du travail) restait de 50% pour l'assurance-chômage et la complémentaire retraite, cette part s'abaisse à 50% pour le régime social des indépendants et à moins de 20% pour le régime agricole. Toutefois, pour le régime général des salariés, les cotisations représentent une part dominante de 58% et les impôts et taxes affectés s'élèvent à 32%. On y retrouve notamment la Contribution sociale généralisée, impôt proportionnel qui taxe les revenus du travail, de remplacement, du capital et des jeux. Et même la Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) permet à la CAFES de rembourser la dette sociale. Enfin, les taxes sur l'alcool et le tabac ainsi que les contributions de la Journée de la Solidarité permettent de financer des prestations de plus en plus universelles dans un contexte de déficits répétés des branches.